



# SERVIR AVEC FIERTÉ



INITIATIVES CLÉS POUR PRÉVENIR  
ET TRAITER LES COMPORTEMENTS  
RÉPRÉHENSIBLES

OPERATIONS DE PAIX DES  
NATIONS UNIES

MAI 2018




NON A L'EXPLOITATION ET AUX ABUS SEXUELS



DENONCEZ LES ABUS SEXUELS

## LE MOT DE NOS DIRIGEANTS

 Servir dans les opérations de paix des Nations Unies est un privilège et devrait toujours être une source de fierté. Notre personnel a la responsabilité fondamentale d'exercer ses fonctions dans le respect des communautés qu'il sert et des normes de conduite des Nations Unies. Les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions travaillent ensemble pour mettre en œuvre une approche globale permettant d'assurer le respect des normes de conduite des Nations Unies par l'ensemble du personnel, qu'il soit civil ou en uniforme.

Nous avons mis en place un certain nombre de mesures complémentaires pour soutenir la prévention des comportements répréhensibles, assurer la responsabilisation des acteurs, et renforcer l'assistance et le soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels. Au cours de ces pages, nous souhaitons souligner certaines des initiatives clés mises en œuvre dans les missions de maintien de la paix et dans les missions politiques spéciales à travers le monde. Les activités programmatiques présentées ici visent à protéger contre l'exploitation et les abus sexuels, et plus largement, à faire respecter nos normes de conduite.

Notre approche reste toujours guidée par le message clair du Secrétaire général selon lequel *« les hommes et les femmes qui se mettent au service de la bannière bleue ont le devoir de faire preuve des plus hautes qualités d'intégrité, de professionnalisme et de respect de la dignité de la personne humaine. »*

*Atul Khare*  
Secrétaire général adjoint à  
l'appui aux missions

*Jean-Pierre Lacroix*  
Secrétaire général adjoint aux opérations  
de maintien de la paix

## RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ

Les Départements de l'appui aux missions (DAM) et des opérations de maintien de la paix (DPKO) continuent à mettre en œuvre la **Résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité** qui appelle à une responsabilisation renforcée des pays contributeurs de contingents ou de personnels de police en matière d'exploitation et d'abus sexuels.

Le DAM et le DOMP mettent en œuvre les dispositions révisées sur la **« Conduite répréhensible : enquête et instance disciplinaire »** (ST/AI/2017/1) s'appliquant aux membres du personnel et aux experts en mission.

Le DAM et le DOMP fournissent en continu des conseils aux opérations de paix sur la nécessité de maintenir un **milieu de travail harmonieux**, où le personnel n'est pas sujet aux abus de pouvoir ou au harcèlement, y compris au harcèlement sexuel. Le Secrétaire général et les États Membres entretiennent un **partenariat** solide pour promouvoir les valeurs des Nations Unies et les normes de conduite. Le Pacte volontaire pour l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels est un rappel visible de cet engagement commun et continue de recueillir un fort soutien.



“ *« Les hommes et les femmes qui se mettent au service de la bannière bleue ont le devoir de faire preuve des plus hautes qualités d'intégrité, de professionnalisme et de respect de la dignité de la personne humaine. »*

*Tandis que nous servons les peuples du monde et que nous œuvrons à la paix et au progrès de l'humanité, les Nations Unies doivent être une source d'inspiration et une lueur d'espoir pour tous. »*

*António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies*

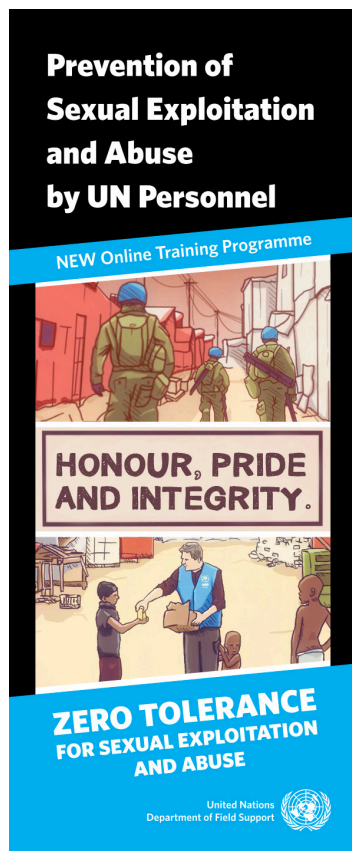


# COURS EN LIGNE SUR L'EXPLOITATION ET LES ABUS SEXUELS

Un programme de formation en ligne sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels a été lancé par le Département de l'appui aux missions (DAM) en septembre 2016. Développé avec le soutien du **Gouvernement du Japon**, le programme de formation est obligatoire pour tout le personnel des missions de terrain depuis fin 2016, et il est devenu obligatoire pour le reste du personnel du Secrétariat, dans les bureaux du siège et dans les autres lieux d'affectation, en mai 2017.

Le programme de formation traite des normes de conduite des Nations Unies relatives à l'exploitation et aux abus sexuels, et comprend deux cours obligatoires : un cours pour tout le personnel et un second cours dédié au personnel d'encadrement et aux commandants. Le programme de formation complète la formation préalable au déploiement que les États Membres ont l'obligation de dispenser à leur personnel en uniforme, et la formation In situ que le personnel civil et en uniforme reçoit.

Pour améliorer son accessibilité, le programme a été mis à la disposition de toutes les catégories de personnel via un



certain nombre de plateformes, et il est en cours de traduction dans toutes les langues officielles de l'ONU, ainsi que dans les langues des principaux pays contributeurs de contingents et de personnels de police. La version du programme en langue française sera lancée en juillet 2018.

En février 2018, plus de 14 500 membres du personnel du Secrétariat avaient complété le programme. Le DAM continue de dialoguer avec les États Membres pour intégrer le cours en ligne dans la formation préalable au déploiement, sous forme de formation mixte et en présentiel dans les centres de formation au maintien de la paix et dans les pays des États Membres.



> **14,500** membres du personnel du Secrétariat ont suivi le programme de formation

dont **55%** travaillent dans les opérations de paix

## Que couvre la formation pour le personnel des Nations Unies ?



### OBLIGATIONS POUR LE PERSONNEL



Quelles sont les normes de conduite de l'ONU en matière d'exploitation et d'abus sexuels ?  
Quels sont les comportements interdits ?



Pourquoi les relations sexuelles avec des membres des communautés que nous servons sont considérées comme relevant de l'exploitation ?  
Comment l'exploitation et les abus sexuels vont-ils à l'encontre du devoir de protection des civils ?



Quelles sont vos obligations personnelles pour respecter les normes de conduite des Nations Unies ?  
Quelles sont les responsabilités spécifiques du personnel d'encadrement et des commandants dans la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ?



Comment signaler un cas d'exploitation et d'abus sexuels ?  
Qui enquête sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels commis par le personnel de l'ONU ?  
Comment une victime peut-elle connaître le résultat d'une enquête ?

### CONSEQUENCES DE L'EXPLOITATION ET DES ABUS SEXUELS



Quelles sont les conséquences possibles pour l'auteur d'une violation des normes de conduite de l'ONU en matière d'exploitation et d'abus sexuels ?



Quel est l'impact de l'exploitation et des abus sexuels sur les victimes ?  
Quel est l'impact de l'exploitation et des abus sexuels sur les communautés servies par l'ONU ?



Comment l'exploitation et les abus sexuels nuisent-ils au travail de l'ONU ?

# FAITS ET CHIFFRES CLÉS

## DONNÉES GÉNÉRALES



### Personnel déployé dans les opérations de terrain

**80,406** militaires  
**11,008** personnel de police  
**14,924** civils  
**125** pays contributeurs de contingents et de personnels de police

\* Au 31 décembre 2017

### ✓ Opérations de terrain

**14** Opérations de Maintien de la Paix  
**25** Missions Politiques Spéciales  
**✓ Déontologie et Discipline**  
**14** lieux d'affectation dotés d'équipes déontologie et discipline



### Pacte Volontaire

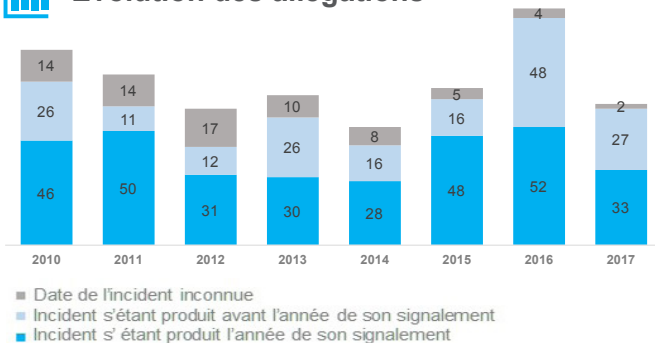
**93** États Membres signataires  
**80** Pays contributeurs de contingents et de personnels de police représentant  
**67%** du personnel en uniforme

\* Au 31 mai 2018

## EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS



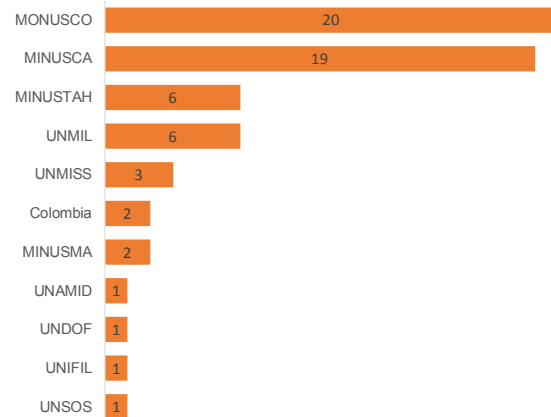
### Évolution des allégations



Les allégations sont enregistrées pour l'année au cours de laquelle elles ont été signalées aux Nations Unies, indépendamment du moment auquel l'incident a pu se produire. Parmi les allégations signalées en 2017, **47%** sont liées à des incidents survenus avant 2017.



### Allégations en 2017 par mission

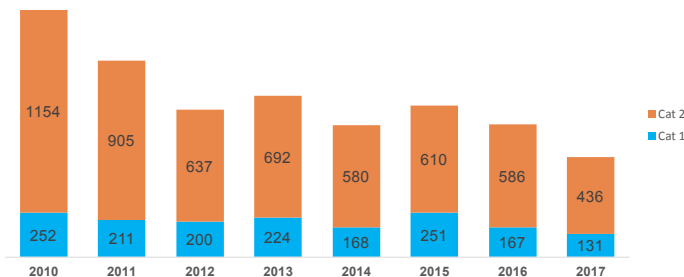


De 2016 à 2017, le nombre d'allégations signalées à la MINUSCA a **baissé de 63%** (19 en 2017 contre 52 en 2016).

## AUTRES TYPES DE COMPORTEMENTS RÉPRÉHENSIBLES



### Évolution des allégations



Aux fins d'enquête, les allégations sont regroupées en deux catégories, **Catégorie 1** et **Catégorie 2**, en fonction du risque que les incidents présentent.

Depuis 2010, le nombre d'allégations de comportements répréhensibles (autre que l'exploitation et les abus sexuels) a **baissé de 60%**.



### Allégations signalées en 2017

Les trois allégations de **catégorie 1** les plus fréquemment signalées :

- Autre acte ou activité criminelle grave (subornation/ corruption, menace sur la vie, vol/ fraude...)
- Autre (non spécifié)
- Comportement interdit, défini par le Bulletin ST/SGB/2008/5, par des membres du personnel de grade P5 et supérieur (abus de pouvoir, harcèlement...)

Les trois allégations de **catégorie 2** les plus fréquemment signalées :

- Infractions au statut et au règlement du personnel ou aux textes administratifs (non-respect de la politique de non-fraternisation, non-respect des instructions de l'armée, de la police ou relatives à la sécurité, des ordres ou procédures opérationnelles, absence du lieu d'affectation sans autorisation...)
- Autres (non-respect du couvre-feu, demande de reconnaissance de paternité, conduite préjudiciable au bon ordre et à la discipline...)
- Vol/fraude (vol simple, vol de carburant mineur...)

# PROGRAMME DE FORMATION DES ENQUÊTEURS NATIONAUX



Un programme de formation a été introduit en 2017 pour renforcer les capacités des enquêteurs nationaux qui enquêtent sur les allégations de comportements répréhensibles graves impliquant les membres de leurs contingents nationaux respectifs. Ce programme vise à permettre aux États Membres de déployer des contingents militaires dotés de compétences renforcées en matière d'enquête et appropriées au regard du contexte particulier des missions de l'ONU. Le but du programme de formation consiste à développer et pérenniser la capacité des États Membres à former les enquêteurs nationaux conformément aux standards de l'ONU.

La première formation de 8 jours a eu lieu en janvier 2018 au Centre régional des services des Nations Unies à Entebbe, en Ouganda, et la deuxième a eu lieu en mai 2018 à l'Institut de formation aux opérations de maintien de la paix à Montevideo, en Uruguay.

Le cours a été conçu par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) avec le soutien d'experts de l'Institut de défense des études juridiques internationales des États-Unis. Il a été organisé par le Département de l'appui aux missions (DAM) et coordonné conjointement par le Département de la Défense et le Département d'État des États-Unis, avec le soutien du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP).

Jusqu'à présent, 55 personnels militaires de 17 pays fournisseurs de contingents ont pris part à la formation qui se concentre sur les aspects opérationnels, juridiques et techniques des enquêtes, et comporte des exercices pratiques relatifs à la conduite d'entretiens, à la collecte de preuves et à la gestion de cas.

Le programme contribue à renforcer les capacités nationales, l'efficacité opérationnelle, la responsabilisation

des acteurs, ainsi que l'harmonisation et la transparence des processus d'enquête.

Il constitue également un bon exemple du partenariat renforcé entre l'ONU et les États Membres dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels.

**Le Gouvernement des États-Unis** a été un partenaire clé dans l'organisation du cours inaugural. Grâce à son appui renouvelé, deux cours additionnels sont prévus en 2018, un en Afrique et un en Asie. Quatre cours sont prévus en 2019. Une communication formelle a été envoyée aux États Membres, afin d'encourager les contributions financières volontaires et un soutien supplémentaire, pouvant prendre la forme de financement ou d'accueil d'une formation dans un pays ou une région donnée, et permettant ainsi la poursuite du déploiement du programme.

## Quel est le rôle des enquêteurs nationaux ?



Lorsque l'ONU reçoit des informations sur de possibles cas de comportements répréhensibles graves impliquant un ou plusieurs membres d'un contingent, l'ONU renvoie l'affaire dans la plupart des cas à la Mission permanente du pays contributeur de contingents en question, et demande au Gouvernement de nommer un ou plusieurs enquêteurs nationaux pour enquêter sur la ou les allégations, conformément au Mémoire d'accord signé avec l'ONU. Depuis juillet 2016, les pays contributeurs de contingents sont tenus d'inclure un enquêteur national au sein de leur(s) contingent(s) afin que les enquêtes commencent dans un délai convenable. Dans les cas de comportements répréhensibles qui ne constituent pas une faute grave, le dossier est habituellement transmis au Commandant du contingent pour enquête.



# COMMUNICATION : UN OUTIL POUR PRÉVENIR ET TRAITER LES COMPORTEMENTS RÉPRÉHENSIBLES

Un projet portant sur la communication relative à l'exploitation et aux abus sexuels au sein des missions de maintien de la paix en direction des communautés et du grand public soutient certaines missions de maintien de la paix dans leurs efforts de communication stratégique en matière d'exploitation et d'abus sexuels. L'objectif est de renforcer la sensibilisation des communautés sur les normes de conduite des Nations Unies et le signalement de comportements répréhensibles, et, en interne, de renforcer la sensibilisation et la formation du personnel des missions sur la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'abus sexuels.

Un projet pilote a été mis en œuvre en 2017 sur une période de six mois à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et à la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA). Le projet a aidé à mobiliser les médias locaux et correspondants étrangers en République démocratique du Congo (RDC) et en République centrafricaine (RCA) sur l'exploitation et les abus sexuels et sur la réponse de l'ONU, à travers l'organisation de points presse trimestriels et d'ateliers dédiés avec les médias, à Kinshasa et à Goma (RDC), et à Bangui (RCA).



Les équipes déontologie et discipline, les coordonnateurs des questions liées à l'exploitation et aux abus sexuels, et les réseaux communautaires de signalement des plaintes, ont mis en œuvre des **activités de sensibilisation** dans les communautés en faisant usage d'outils créatifs tels que le théâtre, le chant et la tenue de quiz.

**> 15,000** personnes sensibilisées en RDC (Beni, Bunia, Bukavu, Dungu, Goma, Kisangani)

**> 3,500** personnes sensibilisées en RCA (Bangui, Bambari, Bouar, Dekoa, Kaga Bandoro, Sibut)



## Des groupes de discussion et des ateliers

ont été organisés pour élargir (MONUSCO) ou lancer (MINUSCA) des réseaux communautaires de signalement des plaintes, auxquels ont été remis un kit de communication de base, du tissu floqué de messages contre l'exploitation et les abus sexuels servant à produire des uniformes, un téléphone portable avec une carte SIM pour pouvoir appeler l'assistance téléphonique, des carnets et affiches à thème, une bannière du réseau communautaire de signalement des plaintes, ainsi que des prospectus et du matériel de communication.

**> 2,200** membres de la communauté ont été sensibilisés en RDC au cours de ces activités, et sept nouveaux réseaux communautaires de signalement des plaintes ont été établis au Nord et au Sud Kivu

**> 400** membres de la communauté ont été sensibilisés en RCA et six nouveaux réseaux communautaires de signalement des plaintes ont été établis à Bangui, Bambari, Bouar, Dekoa, Sibut et Kaga Bandoro



## Des campagnes radio et sur les réseaux sociaux

, et une campagne SMS comportant trois messages clés sur les mécanismes de signalement en langues locales, ont ciblé la population en RDC et en RCA.

L'utilisation de SMS a permis à la mission d'atteindre des personnes vivant dans les zones les plus reculées, et suite à la campagne, des destinataires de SMS ont appelé l'assistance téléphonique des missions pour en savoir plus sur la politique de tolérance zéro et sur les efforts mis en œuvre pour prévenir et répondre à l'exploitation et aux abus sexuels.

Les équipes de communication des deux missions ont significativement augmenté leur couverture de la question avec des histoires, des témoignages vidéo et des messages de leurs dirigeants qui ont également été partagés avec les contingents aux fins de formation. Un manuel de formation de format roman illustré à destination des réseaux communautaires de signalement des plaintes est en cours de développement, ainsi qu'une animation vidéo pour sensibiliser le grand public, mais aussi le personnel de l'ONU.

Compte tenu des résultats positifs du projet pilote, le

projet est en cours de déploiement dans les missions de maintien de la paix du Soudan du Sud (UNMISS) et d'Haïti (MINUJUSTH), tout en maintenant un soutien actif à la MONUSCO et à la MINUSCA jusqu'en octobre 2018.

Le projet est mis en œuvre par la Section des affaires publiques des Départements des opérations de maintien de la paix (DOMP) et de l'appui aux missions (DAM), en étroite coordination avec le Groupe déontologie et discipline du DAM et grâce au financement du **Gouvernement du Royaume-Uni**.



### Que sont les réseaux communautaires de signalement des plaintes ?



Depuis 2015, les missions de maintien de la paix ont collaboré avec une multitude d'acteurs au sein des missions, ainsi qu'avec des partenaires des Nations Unies, des organisations locales et internationales et des représentants des communautés pour développer des structures et canaux de communication formels et informels qui soient sûrs, confidentiels, et facilement accessibles pour permettre aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons de signaler un comportement répréhensible et plus particulièrement des allégations d'exploitation et d'abus sexuels, et pour leur permettre de suivre le statut des incidents signalés et de recevoir un soutien approprié. Ces **réseaux communautaires de signalement des plaintes** facilitent la communication avec les plaignants et les victimes pendant que les allégations font l'objet d'une enquête et contribuent à fournir assistance et soutien aux victimes et à assurer leur réintégration au sein de leurs communautés.

Les missions ont identifié des acteurs et organisations communautaires qui forment le canal d'orientation et de communication entre les missions et les communautés, et qui peut aider à connecter les victimes avec des prestataires de services d'assistance aux victimes. Les missions mènent des campagnes de sensibilisation avec le soutien des réseaux communautaires en langues locales et en utilisant les médias locaux.

En République démocratique du Congo, l'équipe déontologie et discipline de la MONUSCO a établi un partenariat avec les autorités locales et les organisations de la société civile pour créer des réseaux communautaires de signalement des plaintes. Actuellement, jusqu'à 550 femmes et hommes constituent ces réseaux dans 35 localités à haut risque où la mission a une forte présence, notamment au Nord et au Sud Kivu, au Katanga et dans les provinces de l'Ituri. Un réseau similaire est en cours de création au Kasaï central. En outre, des coordonnateurs locaux pour la protection contre l'exploitation et les abus sexuels sont présents dans des localités isolées. Dans les zones urbaines,



les structures sociales existantes telles que les universités et les lycées sont utilisées pour sensibiliser les groupes locaux à risque aux mécanismes de signalement disponibles et aux risques associés aux activités sexuelles impliquant le personnel de la MONUSCO.

La MONUSCO, en collaboration avec ses partenaires de l'équipe des Nations Unies du pays, mène régulièrement des campagnes de sensibilisation du public au moyen du théâtre, de groupes de discussions avec des dirigeants communautaires et des organisations locales. La mission sensibilise également les médias locaux en organisant des conférences de presse, des émissions radiophoniques et télévisuelles, et des campagnes sur les réseaux sociaux et par SMS.



« Le réseau est responsable des actions de sensibilisation et de la transmission des plaintes... Nous avons eu au sein de la communauté des cas d'enfants nés de casques bleus, mais depuis 2013, grâce à l'établissement du réseau communautaire par la MONUSCO, aucun cas n'a été identifié ici. »

Zawadi Basiliane, coordonnateur du réseau communautaire de signalement des plaintes de Kavumu.



# RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES ORGANISATIONS RÉGIONALES

Les Résolutions du Conseil de sécurité 2320 (2016) et 2378 (2017) appellent à une coopération plus forte sur la paix et la sécurité. La collaboration dans le domaine de la déontologie et de la discipline constitue un élément important de cette coopération, notamment pour prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels commis par des forces extérieures au système des Nations Unies autorisées en vertu d'un mandat du Conseil de sécurité, et pour parvenir à leur responsabilité et à une transparence accrues, en conformité avec le droit international des droits de l'homme et/ou le droit international humanitaire, et avec les normes de conduite des Nations Unies.

En 2017, le Département de l'appui aux missions (DAM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont travaillé avec leurs partenaires de l'Union Africaine (UA) pour appuyer la finalisation de la mise en conformité du cadre juridique de l'UA relatif aux droits de l'homme et à la déontologie et la discipline, applicable aux opérations de soutien à la paix de l'UA.



Un atelier conjoint organisé à Addis Abeba en août 2017 a facilité l'échange d'informations et le partage des bonnes pratiques entre les deux organisations dans ce domaine.

Les efforts plus largement déployés autour de la coopération UA-ONU incluent plusieurs bureaux et départements de l'ONU, y compris le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Le DAM continue de collaborer avec ses partenaires de l'UA pour développer un manuel pratique permettant de soutenir la mise en œuvre des politiques de l'UA portant sur la déontologie et la discipline.

Des domaines prioritaires clés ont été identifiés par les deux organisations, y compris le contrôle des antécédents du personnel, la gestion des risques et la gestion des affaires. Le partenariat impliquera l'échange d'informations et de ressources, la fourniture de conseils sur les systèmes et outils techniques, les deux organisations ayant beaucoup à gagner en joignant leurs efforts dans ces domaines.

# ACCROITRE LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE ET DE DISCIPLINE

En mars 2017, le Département de l'appui aux missions a lancé une version rénovée de son site Internet sur la déontologie et la discipline dans les Missions de terrain des Nations Unies, [conduct.unmissions.org/fr](http://conduct.unmissions.org/fr).

Le site vise à améliorer la compréhension de la fonction déontologie et discipline et la connaissance des activités menées dans les domaines de la prévention, de la répression et des mesures correctives. Une section dédiée aux données accroît la transparence et la clarté des données relatives aux allégations de comportements répréhensibles y compris aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels. Un tableau recensant les allégations d'exploitation et d'abus sexuels signalés dans les missions sur le terrain est mis à jour quasiment en temps réel, à mesure que de nouvelles allégations sont signalées ou que des informations supplémentaires sont reçues concernant des allégations précédemment rapportées. L'utilisateur peut avoir accès aux données sous forme de graphiques à partir de perspectives différentes et peut appliquer des filtres permettant d'approfondir davantage la granularité des données. L'utilisateur peut également s'inscrire pour recevoir une notification lorsqu'une nouvelle allégation a été ajoutée au site Internet.

Le site comporte également :

- des **articles sur l'actualité** des missions de terrain des Nations Unies concernant les activités liées à la déontologie et à la discipline ;
- un **formulaire en ligne sécurisé pour signaler tout comportement répréhensible** dans les opérations de l'ONU sur le terrain (il est possible de faire un signalement anonyme) ;
- des liens vers les **rapports du Secrétaire général**, et vers d'autres documents de politiques et ressources.





# MANUEL DE GESTION DES RISQUES RELATIFS A L'EXPLOITATION ET AUX ABUS SEXUELS

Un élément essentiel de la prévention des comportements répréhensibles consiste à comprendre et à traiter les risques. Le Département de l'appui aux missions poursuit ses efforts pour soutenir les opérations de paix dans la gestion des risques associés à de possibles actes d'exploitation et d'abus sexuels. Avec le soutien du **Gouvernement du Royaume-Uni**, le Département a développé un nouveau manuel de gestion des risques qui fournit aux opérations de paix une approche systématique pour identifier, évaluer, traiter et suivre les risques relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels.

Le manuel DOMP-DAM fournit aux missions une série d'outils pratiques contenant des modèles et des exemples de plans de travail sur l'exploitation et les abus sexuels, d'un registre des risques, et d'outils d'évaluation, de suivi et de gestion. Le manuel a été conçu pour être adaptable aux conditions particulières qui prévalent dans les différents types d'opérations de paix.

Le développement du manuel a commencé en 2016 et sera piloté sur le terrain. Le Groupe déontologie et discipline du DAM accompagnera la phase pilote d'une série d'activités de déploiement visant à promouvoir l'opérationnalisation du manuel. Un lancement à grande échelle du manuel sera réalisé sur la base des leçons tirées de la phase pilote.



« Une gestion efficace des risques est intégrée dans le processus de planification de la mission et permet de fournir à l'équipe de direction de la mission des données et des informations ciblées pour informer la prise de décision. »

*Atul Khare, Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions*

## En quoi consiste la gestion des risques relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels ?



La gestion des risques permet aux missions d'être proactives dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels

**Anticiper les menaces futures**

**Prendre des mesures pour réduire ces menaces**

La gestion des risques favorise une meilleure prise de décision

**Bonne compréhension des risques et leur cause**

**Capacité accrue de décider d'une stratégie de prévention efficace**

La gestion des risques fournit un moyen concret de responsabiliser l'équipe de direction, le personnel d'encadrement et les commandants de la mission, et d'encourager une approche intégrée

**Qui est responsable de traiter les risques spécifiques**

**Quelles actions doivent être prises**

# ASSURER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL HARMONIEUX DANS LES OPÉRATIONS DES NATIONS UNIES SUR LE TERRAIN

Le Secrétaire général a pris note de la discussion mondiale actuelle sur le grave problème du harcèlement sexuel, qui constitue une préoccupation grandissante dans une multitude d'institutions et de lieux de travail du monde entier. Dans ce contexte, le Secrétaire général a exprimé son engagement continu en faveur d'un environnement de travail au sein des Nations Unies qui soit libéré du harcèlement sexuel ainsi que d'autres types de harcèlement ou d'abus, et s'est engagé à prendre toutes les actions préventives ou correctives qui pourraient être requises pour renforcer les efforts entrepris dans ce domaine critique. Des initiatives fortes sont en cours de développement et certaines ont déjà été mises en place, y compris la création d'une ligne d'assistance téléphonique accessible 24 heures sur 24, ainsi que la diffusion d'une note d'information élaborée par le Bureau de la gestion des ressources humaines qui résume les possibles moyens d'action en cas d'harcèlement sexuel ou lorsque l'on est témoin d'harcèlement sexuel.

La nécessité de créer et de maintenir un environnement de travail respectueux est également une priorité permanente pour les opérations de paix, et un élément clé pour exécuter de manière efficace les mandats confiés. Le Département de l'appui aux missions (DAM) a publié une directive destinée à toutes les opérations de paix afin de soutenir leurs efforts pour maintenir un environnement de travail productif, harmonieux et inclusif et pour veiller à ce que tout le personnel de l'ONU soit informé de l'interdiction stricte du harcèlement au travail - y compris du harcèlement sexuel-,



de la discrimination et de l'abus de pouvoir.

Ce sont des responsabilités clés du personnel d'encadrement et de commandement, qui peuvent permettre de relever des défis uniques qui se posent dans les environnements de travail particulièrement dynamiques dans lesquels opèrent les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales.

En 2014, le DAM a lancé « Inside the Blue », une initiative stratégique développée avec le soutien du Bureau du Médiateur et du Bureau de la gestion des ressources humaines, qui vise à sensibiliser à ce que signifie en pratique de contribuer à un environnement de travail où chaque individu est traité avec dignité et où le respect de la diversité prévaut. Le programme, qui comprend un film et des études de cas servant à des discussions de groupe, fait partie d'initiatives de sensibilisation plus larges menées dans les missions, qui comprennent l'information du personnel sur les mesures prises par le Secrétaire général et la promotion de la formation relative à la prévention du harcèlement sexuel, obligatoire pour tout le personnel. Le DAM a conseillé à toutes les opérations de paix de relancer le programme « Inside the Blue » pour s'assurer qu'il est largement utilisé.

## Campagne #Respect



Une équipe « Inside the Blue » (ITB) a été établie au sein de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) en mai 2015, comme une initiative alternative innovante de prévention du harcèlement au travail, y compris du harcèlement sexuel, de la discrimination et des abus de pouvoir. Depuis 2015, l'équipe « Inside the Blue » a organisé plusieurs événements et a eu un impact positif sur le bien-être des membres du personnel de la mission. Les événements « Inside the Blue » sont thématiques et les sujets sélectionnés le sont au regard de la valeur qu'ils apportent pour le développement personnel et la prévention des comportements interdits. Parmi les événements organisés, on compte des représentations théâtrales sur le thème « Pas d'excuse pour l'exploitation et les abus sexuels », des réunions du personnel animées par la cheffe de mission, et l'accueil d'une ONG locale pour une présentation de son travail lié au trafic d'êtres humains sur l'île et à la collecte de fonds pour les victimes de ce trafic.

En novembre 2017, l'équipe « Inside the Blue » a lancé une campagne - #Respect - qui favorise un plus grand respect mutuel au sein de la mission et de l'ensemble de la communauté

des Nations Unies à Chypre, et qui souligne l'influence positive du respect sur le travail, les relations interpersonnelles et la productivité.

La campagne de trois jours comprenait des bannières, des affiches, des vidéos du personnel et de l'équipe dirigeante sur le thème du respect, des tables-rondes, une campagne sur Facebook et des articles sur iSeek et le magazine « Blue Beret ».

## Signaler un comportement répréhensible



Si les moyens de signaler un comportement répréhensible, y compris le harcèlement sexuel, peuvent varier d'une mission à une autre, les signalements peuvent généralement être transmis via une adresse électronique sécurisée, un service d'assistance téléphonique, et en personne à l'équipe déontologie et discipline ou tout autre entité de la mission qui transmettra l'affaire à l'équipe déontologie et discipline.

Tout membre du personnel peut également signaler un comportement répréhensible directement au Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ou à au Groupe déontologie et discipline à New York, y compris à travers un formulaire en ligne confidentiel qui peut être envoyé de façon anonyme (<https://conduct.unmissions.org/fr/signalez-une-allégation>).





# FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE EN FAVEUR DES VICTIMES D'EXPLOITATION ET D'ABUS SEXUELS

Le Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'abus sexuels a été établi par le Secrétaire général en mars 2016 pour fournir un plus grand soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels commis par le personnel des Nations Unies et le personnel apparenté. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale, géré par le Département de l'appui aux missions, ont été multipliées par trois en 2017.

À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale a recueilli un peu plus de 2 millions de dollars en contributions ou promesses de contributions des États membres, y compris 317 700 \$ correspondant à des paiements retenus suite à des allégations fondées d'exploitation et d'abus sexuels. À ce jour, le Fonds d'affectation spéciale finance trois projets en République démocratique du Congo, un en République centrafricaine et un au Libéria.



> **US \$ 2 million**  
dans le Fonds d'affectation spéciale



**\$330,000**  
provenant de paiements retenus

## Trust Fund contributors



	Albanie		Luxembourg
	Australie		Nigeria
	Bangladesh		Norvège
	Bhoutan		Pakistan
	Canada		Portugal
	Chypre		Slovaquie
	Finlande		Sri Lanka
	Inde		Suisse
	Italie		Ouganda
	Japon		

\* En date du 1er Mai 2018

## Que sont les paiements retenus ?



Le Secrétaire général a clairement indiqué que les personnes qui commettent des actes d'exploitation et d'abus sexuels lorsqu'elles sont au service des Nations Unies doivent être tenues responsables, y compris financièrement. Dans ses rapports sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (A/69/729 et A/70/779), le Secrétaire général a souligné que les paiements dus à un militaire ou un policier impliqué seront suspendus à compter de la date de la notification au pays fournisseur de troupes ou de personnel, jusqu'à la fin de l'enquête ou au rapatriement de l'individu impliqué. Si l'enquête corroborait l'allégation, les paiements préalablement suspendus seraient retenus. Le moment à partir duquel les paiements pourraient être retenus est déterminé par la date de l'incident lui-même. Tout paiement déjà effectué serait imputé sur les futurs paiements dus à l'État Membre.

Pour les **militaires et les policiers**, les paiements pouvant être suspendus incluent les remboursements, l'indemnité journalière, l'indemnité de permission et/ou toute prime exceptionnelle de risque.

Pour le **personnel civil**, les paiements qui peuvent être retenus suite à une allégation fondée d'exploitation et d'abus sexuels peuvent inclure des paiements non versés à un membre du personnel pendant une période de congé administratif sans solde ou partiellement rémunéré, ou une suspension sans solde ; des paiements retenus en raison d'amendes imposées à l'issue du processus disciplinaire ; des paiements des jours de congés annuels accumulés ; des paiements tenant lieu de préavis et des indemnités de cessation de service.

# COMMENT LE FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE APPUIE-T-IL LES VICTIMES ?

## République Démocratique du Congo ✓

Un projet à **Munigi** fournit un soutien à un orphelinat qui nourrit et fournit un abri aux enfants vulnérables dans la région. Le village et l'orphelinat entretiendront ensemble un jardin qui permettra de pérenniser les efforts mis en œuvre pour nourrir les enfants. Des projets de formation professionnelle seront mis en œuvre au bénéfice des jeunes et des femmes exposés au risque d'exploitation et d'abus sexuels et les entreprises et fournisseurs locaux seront engagés afin d'offrir des opportunités durables de génération de revenus. En outre, des activités de sensibilisation et d'information seront menées en direction de la communauté sur la prévention et le signalement de l'exploitation et des abus sexuels et sur l'assistance aux victimes.

Le déploiement de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation Mission en République démocratique du Congo (MONUSCO) à Sake et Munigi a attiré de nombreuses femmes et de jeunes autour des bases, alimentant la prostitution dans la zone et causant une destruction des normes culturelles et des valeurs. Certains enfants de la région ont possiblement été conçus par le personnel des Nations Unies.



Le réseau communautaire de signalement des plaintes de **Kavumu** est activement impliqué dans la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Afin d'autonomiser la communauté à travers le développement d'infrastructures locales offrant des moyens de subsistance alternatifs à la prostitution, le réseau communautaire est soutenu dans ses efforts pour identifier les possibilités de formation professionnelle pour les jeunes et les femmes à risque dans la région, pour faciliter l'obtention de bourses d'étude pour les femmes et les enfants, pour soutenir la police locale dans la lutte contre la prostitution, et pour soutenir la réintégration des victimes d'exploitation et d'abus sexuels dans leurs communautés.

Le conflit actif perdurant au Kivu du sud-a un impact négatif sur la situation sécuritaire à Kavumu et dans ses environs. Cette situation a conduit au déplacement de populations fuyant leurs villages, à la recherche de protection dans des endroits plus sûrs, notamment autour des camps de la base et des sites de la MONUSCO. Ces populations déplacées qui fuient les zones sous contrôle des groupes armés comptent parmi les personnes exposées au risque d'exploitation et d'abus sexuels. Certains enfants dans la région ont probablement été conçus par des membres du personnel



de l'ONU, et leur intégration au sein de la communauté est rendue difficile en raison de la stigmatisation causée par leurs liens de filiation.

Un projet à **Sake** appuie le réseau communautaire pour identifier des possibilités de formation professionnelle pour les jeunes et les femmes exposés au risque dans les environs, et comprend un projet de culture de champignons et l'établissement d'un centre de formation en boulangerie pâtisserie qui va générer à la fois de la nourriture et des revenus par les ventes réalisées. Le réseau facilitera le retour et la réintégration des victimes d'exploitation et d'abus sexuels dans la communauté, et soutiendra la police locale dans la lutte contre la prostitution impliquant les populations à risque vivant à proximité du camp de base de la MONUSCO.

“ « Je préside un comité de 21 personnes... à travers la sensibilisation et le travail de notre réseau communautaire de signalement des plaintes, notre communauté est plus stable aujourd'hui. Je suis fier de dire que nous avons fait beaucoup de progrès. »

*Charlotte Kurusumu Muongo  
Présidente du réseau communautaire*



Les trois projets vont directement bénéficier aux plaignants, aux victimes, à celles et ceux qui sont exposés au risque d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi qu'à l'ensemble de leurs communautés, en fournissant de nouveaux moyens d'assurer leur subsistance et en soutenant et en mobilisant les communautés dans la prévention et le signalement des allégations d'exploitation et d'abus sexuels, dans l'accès à l'assistance pour les victimes, et leur réintégration dans leurs communautés.



## République centrafricaine



Un programme de protection à l'échelle nationale dirigé par le Comité international de secours (International Rescue Committee – IRC), en étroite coordination avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA), vise à fournir soutien et assistance aux survivants et survivantes d'exploitation et d'abus sexuels et de violence basée sur le genre. Le programme offre une réponse complète aux victimes en proposant des activités pragmatiques ciblant les enfants (filles et garçons) et les femmes survivantes. Le programme comprend un soutien psychosocial et médical individuel pour les survivants, une formation pour les travailleurs sociaux de l'IRC sur les soins à apporter aux enfants survivants, et une formation pour les prestataires de santé sur les soins cliniques à apporter aux victimes d'agression sexuelle. En outre, le programme vise apporter un soutien aux victimes pour l'accès aux services judiciaires à travers un système d'orientation sûr et bien informé.



Depuis 2013, la République centrafricaine est confrontée à des crises politiques majeures, une intensification des hostilités et un effondrement de l'ordre public, conduisant à une violence généralisée, des violations des droits humains et de la violence sexuelle à l'encontre des femmes, des hommes et des enfants. Depuis sa création en 2014, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) a fourni une protection aux civils, et particulièrement aux femmes et aux enfants touchés par le conflit armé. Cependant, l'exploitation et les abus sexuels et la violence basée sur le genre constituent des défis majeurs pour le pays.

« Nous donnons la priorité aux victimes. En République centrafricaine par exemple, nous conduisons des campagnes de sensibilisation sur la façon dont les victimes peuvent signaler en toute sécurité les allégations au moyen d'une assistance téléphonique gratuite, et la désignation de coordonnateurs au sein de notre personnel et de la communauté. Des protocoles pour l'assistance aux victimes sont en place, y compris pour le conseil psychologique et l'assistance médicale. Mais nous avons aussi besoin que les victimes et les témoins se manifestent. S'ils ne le font pas, nous ne pouvons pas agir, demander l'ouverture d'enquêtes, ou leur fournir l'aide qu'ils méritent. »

Atul Khare, Secrétaire général adjoint  
à l'appui aux missions

## Libéria



La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) considère l'alphabétisation et l'utilisation critique du savoir comme des étapes essentielles pour offrir des opportunités aux populations et répondre à leurs besoins, en particulier pour les groupes vulnérables, y compris les victimes d'exploitation et d'abus sexuels. Au Libéria, l'apprentissage formel et informel a souffert des conséquences d'une guerre civile et d'un conflit prolongé, alimentant ainsi l'analphabétisme parmi les groupes à risque, accroissant la pauvreté, empêchant le développement et exacerbant l'exposition de tels groupes à la prostitution ou à d'autres formes d'exploitation et d'abus sexuels comme moyen de survie.



Un projet d'alphabétisation d'un an financé par le Fonds d'affectation spéciale cherche à autonomiser les groupes de femmes, et plus largement les membres de la communauté, en leur permettant d'accéder à des formations d'alphabétisation en bénéficiant d'un accompagnement spécifique, à un renforcement des compétences en calcul et d'autres compétences essentielles. Ces interventions permettront aux participants de lancer leur propre entreprise et donnera l'occasion à l'ONU de les sensibiliser à sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels à l'encontre des communautés.

Le projet est coordonné par la MINUL en coopération

**Pour plus d'informations,  
veuillez contacter :**

**Groupe déontologie et discipline  
Département de l'appui aux missions  
Nations Unies  
New York  
+ 1-917-423-5256  
<https://conduct.unmissions.org/fr>**